

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/09/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 05/10/17
Affichage le : 26/10/17
Transmission préfecture le : 26/10/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20171013-lmc199526-DE-1-1
Du : 26/10/17
Délibération exécutoire le : 26/10/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

POLITIQUE C04 SPORT
COMITÉS DÉPARTEMENTAUX SPORTIFS
AVENANTS À DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M KARL OLIVE ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente (articles 32 et 37) ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 19 juin 2015 relative aux dispositifs sportifs ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 27 janvier 2017 relative au budget primitif 2017 et fixant notamment les modalités de versements des subventions ;

Vu les demandes présentées ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'attribution de subventions départementales aux 2 comités départementaux de sport fédéral et scolaire pour un montant de 10 000 €.

Autorise le Président du Conseil départemental à signer, avec ces comités, les avenants aux contrats d'objectifs annexés à la présente délibération qui définissent les modalités de partenariat, les actions subventionnées ainsi que le montant de leur subvention respective.

Dit que les subventions, d'un montant de 10 000 €, seront imputées au chapitre 65 article 6574 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 13 octobre 2017

COMITÉS DÉPARTEMENTAUX SPORTIFS AVENANTS À DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (36) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (6) : Philippe Benassaya, Pierre Fond, Marie-Célie Guillaume, Alexandre Joly, Elodie Sornay, Yves Vandewalle.